



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 04 juillet 2023
Objet : Vote des taux d'imposition - complément

L'an deux mille vingt et trois et le 04 juillet à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, BONO Vicente, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed.

Absents excusés : Mmes ROBERT Carole, MOUREN Sylvie, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mrs CHAMBRE Emmanuel, VARCIN Alexandre.

Procurations : M. CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à M. MUNOZ Estéban. Mme ROBERT Carole a donné procuration à M. GONCALVES Gilles. M. VARCIN Alexandre a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

M. DURAND Thierry a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée e-legalite.com

Conseil Municipal du 04 juillet 2023

Délibération n° 2023/04/31

OBJET : Vote des taux d'imposition - complément

En complément à la délibération n° 2023/02/10 du 28 février 2023, Mme le Maire propose de fixer le taux de la taxe d'habitation.

Elle rappelle les taux précédents :

Taxe d'habitation : 9,38%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49.69%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99.72%

Mme le Maire propose de maintenir le taux de la taxe d'habitation à 9,38%

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux suivants :

Taxe d'habitation : 9,38%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49.69%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99.72%.

Malijai,
Le 04 juillet 2023
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E.legalite.com